



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite

Procès-verbal de la séance ordinaire
du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite
tenue le lundi 4 mars 2024 à 19h00
à la Salle du conseil de l'Hôtel de ville
située au 540, rue Notre-Dame à Saint-Tite

Sont présents :	Mme Annie Pronovost	Mairesse
	M. Gilles Goyette	Conseiller municipal
	M. Guy Baillargeon	Conseiller municipal
	Mme Josée Chouinard	Conseillère municipale
	M. Pierre Frigon	Conseiller municipal
	M. Michel Champagne	Directeur général
	Mme Marie-Hélène Piché	Trésorière
	Me Julie Francoeur	Greffière
Sont absents :	M. Marc St-Amant	Conseiller municipal
	M. Yvon Laforme	Conseiller municipal

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de Mme Annie Pronovost, mairesse.

2024-03-56

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Pierre Frigon, conseiller
et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit ouverte.

Adoptée à l'unanimité

2024-03-57

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Gilles Goyette, conseiller
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de dispenser la greffière de la lecture de
l'ordre du jour tel que reçu par les membres du conseil municipal avant la présente
séance et d'adopter l'ordre du jour ainsi modifié :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 février 2024 et de la séance extraordinaire du 26 février 2024;
4. Administration - Direction générale :
 - 4.1 Résolution autorisant le renouvellement du contrat de services professionnels avec M. Sylvain Massicotte, qui agira à titre de coordonnateur-adjoint à la sécurité pour le Festival Western 2024;
 - 4.2 Résolution pour octroyer une aide financière au montant de 500 \$ à la Corporation théâtrale La Corde à linge;
 - 4.3 Résolution pour autoriser l'aménagement floral des paniers de fleurs suspendus ainsi que celui des pots sierra-légumes et des pots twist au montant de 9 275\$ avant taxes;
 - 4.4 Résolution autorisant l'affectation d'un montant de 50 000.00 \$ à l'excédent de fonctionnement affecté au plan de remplacement des équipements pour l'année 2023;
 - 4.5 Résolution autorisant l'affectation d'un montant de 65 000.00 \$ à l'excédent de fonctionnement affecté pour les travaux de réfection majeure d'asphalte pour l'année 2023;



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite

- 4.6 Résolution autorisant l'affectation d'un montant de 5 347.50 \$ à l'excédent de fonctionnement affecté pour les loisirs pour l'année 2023;
5. Greffe :
- 5.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 540-2024 identifiant les événements spéciaux qui auront lieu à Saint-Tite en 2024;
6. Loisirs et culture :
Aucun point.
7. Ressources humaines :
Aucun point.
8. Transport, hygiène du milieu, travaux publics :
 - 8.1 Résolution d'adjudication du contrat pour les travaux de réfection des infrastructures des rues St-Charles et St-Gabriel à la firme Harca Excavation inc. au montant de 1 538 004.75 \$ taxes incluses;
 - 8.2 Résolution octroyant un contrat de gré à gré à la firme MGEF inc. pour la fourniture et l'épandage d'abat-poussière au coût de 32 015.00 \$ plus les taxes applicables;
 - 8.3 Résolution autorisant le partage du chemin de détour pour les véhicules de promenade et les véhicules lourds passant par la Ville de Saint-Tite suite à la reconstruction de la structure P-03945B située sur le chemin Saint-Joseph et enjambant la rivière des Envies à Sainte-Thècle;
9. Urbanisme et développement du territoire :
 - 9.1 Résolution autorisant l'organisme Fondation Mira à tenir une collecte de fonds le samedi 11 mai 2024, de 10h00 à 15h00, aux intersections suivantes : rue du Moulin et boulevard Royal et rue Notre-Dame et rue du Moulin;
10. Gestion des eaux :
Aucun point.
11. Autres sujets :
Aucun point.
12. Résolution d'approbation de la liste des déboursés du 1^{er} au 29 février 2024 au montant de 432 504.03 \$;
13. Correspondance ;
 - 13.1 Lettre de la MRC de Mékinac en date du 14 février 2024 concernant le schéma de couverture de risques de la MRC : exonération de la responsabilité;
14. Affaires nouvelles ;
 - 14.1 Résolution pour octroyer le contrat location et levées des conteneurs commerciaux (ordures) à l'entreprise Service Cité Propre inc. selon le devis commun préparé par la MRC de Mékinac;
 - 14.2 Mandat de caractérisation de l'eau du lac Éric;
15. Période de questions;
16. Levée de la séance.



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Saint-Tite**

Adoptée à l'unanimité

2024-03-58

**APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 FÉVRIER 2024
ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 FÉVRIER 2024**

Il est proposé par M. Gilles Goyette, conseiller
appuyé par Mme Josée Chouinard, conseillère
et résolu :

De dispenser la greffière de la lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 février 2024 et de la séance extraordinaire du 26 février 2024, tels que reçus par les membres du conseil avant la présente séance, ainsi que de les approuver tels que rédigés.

Adoptée à l'unanimité

ADMINISTRATION - DIRECTION GÉNÉRALE

2024-03-59

**RÉSOLUTION AUTORISANT LE RENOUELEMENT ET LA SIGNATURE DU CONTRAT DE
SERVICES PROFESSIONNELS AVEC M. SYLVAIN MASSICOTTE, POUR AGIR À TITRE DE
COORDONNATEUR-ADJOINT À LA SÉCURITÉ POUR LE FESTIVAL WESTERN 2024**

CONSIDÉRANT QUE M. Sylvain Massicotte, a agi à titre de coordonnateur-adjoint à la sécurité pour le Festival western pour l'édition 2023;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Tite démontre de l'intérêt à procéder au renouvellement de son contrat de services professionnels pour l'année 2024;

CONSIDÉRANT QUE M. Sylvain Massicotte a manifesté l'intérêt d'occuper à nouveau ce poste pour la prochaine édition du Festival western, aux mêmes modalités et conditions, tel qu'il appert de son offre de services en date du 6 février 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pierre Frigon, conseiller
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise la conclusion d'un contrat de services professionnels avec M. Sylvain Massicotte, relativement aux tâches de coordonnateur-adjoint à la sécurité pour le Festival Western 2024, moyennant des honoraires de 50\$/heure jusqu'à concurrence de 13 750 \$ (soit pour un maximum de 275 heures);

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise la mairie et la direction générale, à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Tite, le contrat de services professionnels ainsi que tout autre document nécessaire ou utile pour donner effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2024-03-60

**RÉSOLUTION AUTORISANT UNE AIDE FINANCIÈRE AU MONTANT DE 500 \$ À LA
CORPORATION THÉÂTRALE LA CORDE À LINGE**

CONSIDÉRANT QUE la Corporation théâtrale La Corde à linge a fait parvenir une demande d'aide financière à la Ville de Saint-Tite en date du 17 février 2024;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme est bien ancrée dans la communauté et diffuse un théâtre de qualité assumant un rôle moteur dans la vie culturelle et collective;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation théâtrale La Corde à linge contribue de façon



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Saint-Tite**

significative à la vie culturelle en permettant à la population d'assister à peu de frais à un événement local;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation théâtrale La Corde à linge entend faire la présentation de la comédie Un pied dans la bouche les 12, 13, 19 et 20 avril prochain à l'auditorium Gratien-Gélinas de l'école secondaire Paul-Le-Jeune à Saint-Tite;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gilles Goyette, conseiller et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite accorde une aide financière au montant de 500 \$ à la Corporation théâtrale La Corde à linge pour sa production théâtrale 2023-2024.

Adoptée à l'unanimité

2024-03-61

RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'AMÉNAGEMENT FLORAL DES PANIERS DE FLEURS SUSPENDUS AINSI QUE CELUI DES POTS SIERRA-LÉGUMES ET DES POTS TWIST AU MONTANT DE 9 275\$ AVANT TAXES

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Tite désire embellir son environnement en faisant un aménagement floral des paniers de fleurs suspendus de même que pour les pots sierra-légumes et twist;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Tite a demandé une offre de services à l'entreprise Les Serres du Domaine des Pointes pour la saison estivale 2024;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise a présenté une soumission en date du 13 février 2024 aux fins de procéder à l'aménagement floral des paniers de fleurs suspendus de même que pour les pots sierra-légumes et twist au montant total de 9 275.00 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gilles Goyette, conseiller et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite accepte l'offre de services de l'entreprise Les Serres du Domaine des Pointes pour procéder à l'aménagement floral des paniers de fleurs suspendus de même que pour les pots sierra-légumes et twist au montant total de 9 275.00 \$ plus les taxes applicables pour la saison estivale 2024;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise la mairie et la direction générale, à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Tite, tout autre document nécessaire ou utile pour donner effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

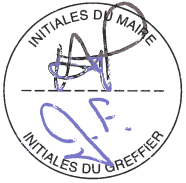
2024-03-62

RÉSOLUTION AUTORISANT L'AFFECTATION D'UN MONTANT DE 50 000.00 \$ À L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉ AU PLAN DE REMPLACEMENT DES ÉQUIPEMENTS POUR L'ANNÉE 2023

CONSIDÉRANT QUE la flotte d'équipement de la Ville est vieillissante et essentielle au bon fonctionnement des opérations d'entretien des infrastructures municipales;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a aucun fonds affecté dédié au remplacement de la flotte des équipements nécessaires aux opérations de la Ville ;

CONSIDÉRANT QUE lors de la planification budgétaire 2024, les élus ont décidé que lorsque



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Saint-Tite**

la Ville générerait des surplus non affectés suffisants, un montant de 50 000\$, provenant de ces surplus, serait affecté à un fonds dédié au remplacement de la flotte des équipements nécessaires aux opérations de la Ville;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'Annexe 4-N du Manuel de la présentation de l'information financière municipale, tous les organismes municipaux peuvent conserver une partie de l'excédent de leurs transactions pour des projets futurs ou simplement pour se doter d'une marge de sécurité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pierre Frigon, conseiller et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise la création d'un fonds affecté au remplacement de la flotte des équipements nécessaires aux opérations de la Ville;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite affecte à ce fonds un montant de 50 000.00 \$, provenant des surplus non affectés de l'année financière 2022.

Adoptée à l'unanimité

2024-03-63

RÉSOLUTION AUTORISANT L'AFFECTATION D'UN MONTANT DE 65 000 \$ À L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉ POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION MAJEURE D'ASPHALTE POUR L'ANNÉE 2023

CONSIDÉRANT QU'un montant de 160 000 \$ était prévu au budget municipal 2023 pour les travaux de réfection majeur d'asphalte;

CONSIDÉRANT QUE les travaux effectués en 2023 totalisent 95 000\$;

CONSIDÉRANT QUE lors de la planification budgétaire 2024, les élus ont décidé d'utiliser les sommes inutilisées de 2023 pour alléger le fardeau des contribuables;

CONSIDÉRANT QU'il est donc opportun de reporter en 2024 le montant excédentaire 2023;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'Annexe 4-N du Manuel de la présentation de l'information financière municipale, tous les organismes municipaux peuvent conserver une partie de l'excédent de leurs transactions pour des projets futurs ou simplement pour se doter d'une marge de sécurité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Guy Baillargeon, conseiller et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise l'affectation d'un montant de 65 000 \$ à l'excédent de fonctionnement affecté pour les travaux de réfection majeur d'asphalte.

Adoptée à l'unanimité

2024-03-64

RÉSOLUTION AUTORISANT L'AFFECTATION D'UN MONTANT DE 5 347.50 \$ À L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉ POUR LES LOISIRS POUR L'ANNÉE 2023

CONSIDÉRANT QUE le stationnement de la Bibliothèque Municipale a fait l'objet de revenus suite à sa location pendant le Festival western en 2023 et que celui-ci fait partie de la



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Saint-Tite**

direction des loisirs;

CONSIDÉRANT QUE le projet de « skate-parc » est en cours et demandera un investissement important de la Ville;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun d'utiliser des fonds générés par les loisirs pour financier un projet dans cette même direction;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'Annexe 4-N du Manuel de la présentation de l'information financière municipale, tous les organismes municipaux peuvent conserver une partie de l'excédent de leurs transactions pour des projets futurs ou simplement pour se doter d'une marge de sécurité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pierre Frigon, conseiller et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise l'affectation d'un montant de \$ 347.50 \$ à l'excédent de fonctionnement affecté pour les loisirs pour l'année 2023.

Adoptée à l'unanimité

GREFFE

MOTION

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 540-2024 IDENTIFIANT LES ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX QUI AURONT LIEU À SAINT-TITE EN 2024

M. Gilles Goyette, conseiller donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil sera soumis, pour adoption, le règlement numéro 540-2024 identifiant les événements spéciaux qui auront lieu à Saint-Tite en 2024.

Ce règlement a pour objet de déterminer les événements spéciaux devant avoir lieu en 2024 sur le territoire de la Ville de Saint-Tite, le tout en vertu de la *Loi concernant la Ville de Saint-Tite* (projet de loi 209 privé).

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU, TRAVAUX PUBLICS

2024-03-65

RÉSOLUTION D'ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DES RUES ST-CHARLES ET ST-GABRIEL (APPEL D'OFFRES # 20220438) À LA FIRME HARCA EXCAVATION INC., AU COÛT DE 1 538 004.75 \$ TAXES INCLUSES

CONSIDÉRANT QUE lors d'un appel d'offres public (# 20220438) qui se terminait le 13 février 2024, à 11h00, sept (7) soumissions ont été reçues :

Entreprises	Prix (Taxes incluses)	Conforme	Non- conforme
1. Harca Excavation inc.	1 538 004.75 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2. Marcel Guimond et Fils inc.	1 574 121.23 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3. T.G.C. inc.	1 837 000.00 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4. Roxboro Excavation inc.	1 862 000.00 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5. Construction et Pavage Boisvert inc.	1 900 025.11 \$	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
6. Action Progex inc.	1 939 030.38 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Saint-Tite**

7. L4 Construction inc.	2 226 144.74 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
-------------------------	-----------------	-------------------------------------	--------------------------

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pierre Frigon, conseiller et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite accorde le contrat pour les travaux de réfection des infrastructures des rues St-Charles et St-Gabriel au plus bas soumissionnaire conforme, soit la firme Harca Excavation inc. au montant de 1 538 004.75 \$ taxes incluses, conformément aux spécifications du document d'appel d'offres que l'adjudicataire s'engage à respecter.

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise la direction générale ou le service de la trésorerie, à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Tite, tout autre document nécessaire ou utile pour donner effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2024-03-66

RESOLUTION OCTROYANT UN CONTRAT DE GRE A GRE A LA FIRME MGEF INC. POUR LA FOURNITURE ET L'EPANDAGE D'ABAT-POUSSIÈRE AU COUT DE 32 015.00 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES

CONSIDERANT QU'il est nécessaire d'octroyer un contrat de gré à gré pour la fourniture et l'épandage d'abat-poussière;

CONSIDERANT QUE la Ville de Saint-Tite a fait une demande de prix à l'entreprise MGEF inc. aux fins de requérir une offre de services pour la fourniture et l'épandage d'abat-poussière;

CONSIDERANT QUE la firme MGEF inc. a fait parvenir une soumission en date du 12 février 2024 au montant de 32 015.00 \$ plus les taxes applicables (soit 842.50 \$/t.m. plus les taxes applicables);

CONSIDERANT QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite a adopté le règlement numéro 435-2018 sur la gestion contractuelle, lors de la séance extraordinaire du 26 février 2018;

CONSIDERANT QU'en vertu de ce règlement, tout contrat d'exécution de travaux comportant une dépense d'au moins 25 000 \$ mais égale ou inférieure au seuil obligeant l'appel d'offres public peut être conclu de gré à gré;

CONSIDERANT QU'après analyse, il est opportun d'octroyer ce contrat de gré à gré;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Guy Baillargeon, conseiller et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise l'octroi du contrat de gré à gré pour l'épandage d'abat-poussière, à la firme MGEF inc., au coût de 32 015.00 \$ plus les taxes applicables ;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise la direction des travaux publics ou la direction générale, à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Tite, tout autre document nécessaire ou utile pour donner effet à la présente résolution.



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Saint-Tite**

Adoptée à l'unanimité

2024-03-67

RÉSOLUTION AUTORISANT LE PARTAGE DU CHEMIN DE DÉTOUR POUR LES VÉHICULES DE PROMENADE ET LES VÉHICULES LOURDS PASSANT PAR LA VILLE DE SAINT-TITE SUITE À LA RECONSTRUCTION DE LA STRUCTURE P-03945B SITUÉE SUR LE CHEMIN SAINT-JOSEPH ET ENJAMBANT LA RIVIÈRE DES ENVIES À SAINTE-THÈCLE

CONSIDÉRANT QUE la structure P-03945B située sur le chemin Saint-Joseph, enjambant la rivière des Envies, dans la municipalité de Sainte-Thècle comporte des défauts, et que le Ministère des Transports et de la Mobilité Durable (MTMD) souhaite procéder à son remplacement;

CONSIDÉRANT QU'une rencontre entre le Ministère et la municipalité de Sainte-Thècle a eu lieu le 20 février 2024 dans le but de l'informer de l'état d'avancement du projet;

CONSIDÉRANT QUE lors de cette rencontre, le ministère a informé la municipalité que le pont P-03945B sera remplacé par un nouveau pont de type acier-bois, d'une longueur de 12 m et d'une largeur carrossable de 7 m (deux voies de circulation);

CONSIDÉRANT QUE lors de cette rencontre, il a été question que le pont sera fermé à la circulation et que les usagers devront emprunter un chemin de détour de 16 km, passant par St-Tite, et ce, tout au long des travaux d'une durée approximative de 10 semaines;

CONSIDÉRANT QUE lors de cette rencontre, le Ministère a informé la municipalité de Sainte-Thècle qu'une demande de résolution sera également envoyée à la municipalité de St-Tite concernant le partage du chemin de détour pour les véhicules de promenade et les véhicules lourds, et qu'il est essentiel que les deux municipalités s'y conforment;

CONSIDÉRANT QUE lors de cette rencontre, le Ministère a informé la municipalité de Sainte-Thècle qu'une demande de résolution sera également envoyée à la municipalité de St-Tite concernant l'adoption d'un nouveau règlement municipal quant à la création d'un chemin de Quad temporaire pour la durée totale des travaux, et qu'il est essentiel que les deux municipalités s'y conforment;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Gilles Goyette, conseiller et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante ;

QUE la municipalité accepte le principe de réalisation des travaux de remplacement du P-03945B tel que présenté à la réunion du 16 janvier 2024.

Adoptée à l'unanimité

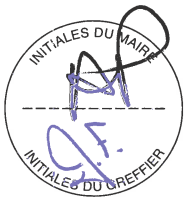
URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

2024-03-68

RÉSOLUTION AUTORISANT LA TENUE D'UNE COLLECTE SUR LA VOIE PUBLIQUE PAR L'ORGANISME FONDATION MIRA, LE SAMEDI 11 MAI 2024 ENTRE 10H00 ET 15H00 AUX INTERSECTIONS SUIVANTES : RUE DU MOULIN ET BOULEVARD ROYAL ET RUE NOTRE-DAME ET RUE DU MOULIN

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Fondation Mira a déposé une demande au conseil afin de tenir une collecte de fonds fait sous la gouverne des Chevaliers de Colomb du Conseil 2242, le samedi 11 mai 2024, de 10h00 à 15h00 aux intersections suivantes : rue du Moulin et boulevard Royal et rue Notre-Dame et rue du Moulin;

CONSIDÉRANT QUE cette collecte a pour objectif d'accroître l'autonomie et l'inclusion sociale des personnes vivant avec un handicap visuel ou moteur ainsi que des jeunes



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Saint-Tite**

présentant un trouble du spectre de l'autisme, en leur fournissant gratuitement un chien entraîné pour répondre à leurs besoins;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Guy Baillargeon, conseiller et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise l'organisme Fondation Mira sous la gouverne des Chevaliers de Colomb du Conseil 2242 à tenir une collecte de fonds le samedi 11 mai 2024, de 10h00 à 15h00, aux intersections suivantes : rue du Moulin et boulevard Royal et rue Notre-Dame et rue du Moulin.

Adoptée à l'unanimité

2024-03-69 RÉSOLUTION D'APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS DU 1^{ER} AU 29 FÉVRIER 2024, AU MONTANT DE 432 504.03 \$

CONSIDÉRANT QUE pour l'approbation de la liste des déboursés du 1^{er} au 29 février 2024, chacun des membres du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite a reçu un rapport exhaustif des dépenses pour cette période;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gilles Goyette, conseiller et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE la liste des déboursés au montant de quatre cent trente-deux mille cinq cent quatre dollars et trois cents (432 504.03 \$) soit approuvée.

Adoptée à l'unanimité

2024-03-70 CORRESPONDANCE

Lettre de la MRC de Mékinac en date du 14 février 2024 concernant le schéma de couverture de risques de la MRC : exonération de la responsabilité.

Il est proposé par Mme Josée Chouinard, conseillère et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le dépôt de la correspondance.

Adoptée à l'unanimité

AFFAIRES NOUVELLES

2024-03-71 RÉSOLUTION POUR OCTROYER LE CONTRAT LOCATION ET LEVÉES DES CONTENEURS COMMERCIAUX (ORDURES) À L'ENTREPRISE SERVICE CITÉ PROPRE INC. SELON LE DEVIS COMMUN PRÉPARÉ PAR LA MRC DE MÉKINAC;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Mékinac a préparé un devis commun concernant la collecte des ordures, pour les années 2024, 2025 et 2026, assorti d'une option de prolongation de 2 ans supplémentaires;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Service Cité Propre Inc. est en mesure d'offrir le service de location et de levées des conteneurs commerciaux selon le devis commun;

CONSIDÉRANT QUE les besoins de location et collectes sont les suivants :

Endroits de levées	Conteneur à déchets	Fréquence 2024
Ville - Garage municipal	6 verges	1 fois/semaine
Ville - Petite Mékinac Nord	6 verges	1 fois/2 semaines à partir du 1 ^{er} mai au 1 ^{er} décembre



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Saint-Tite**

Ville - Aréna	2 verges	1 fois/semaine du 1 ^{er} septembre au 30 avril 1 fois/2 semaines à partir du 1 ^{er} mai au 1 ^{er} septembre
10 ^{ième} ave.— Lac Pierre- Paul et Chemin de l'Île	4 verges	1 fois/semaine
École Paul le Jeune*	8 verges	1 fois/semaine du 1 ^{er} septembre au 30 juin 1 fois/2 semaines du 1 ^{er} juillet au 31 août
École la Providence*	2 verges	1 fois/semaine du 1 ^{er} septembre au 30 juin 1 fois/2 semaines du 1 ^{er} juillet au 31 août

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gilles Goyette, conseiller
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le conseil municipal opte pour les fréquences mentionnées précédemment, et se
laisse le droit de modifier le tout dans les années à venir;

QUE le conseil municipal autorise la mairesse ou la direction générale à signer toute
documentation pour donner effet aux présentes.

Adoptée à l'unanimité

2024-03-72

MANDAT DE CARACTÉRISATION DE L'EAU DU LAC ÉRIC

ATTENDU QUE la dernière étude de caractérisation de l'eau du lac Éric date de 2009;

ATTENDU QUE le consortium Stantec/EMS, mandaté pour revoir les plans de la nouvelle
usine de traitement de l'eau, recommande à la Ville de procéder à une nouvelle étude
de caractérisation de l'eau afin de s'assurer que le système de nanofiltration est en
mesure de produire une eau qui répond aux normes fixées par la Gouvernement du
Québec;

ATTENDU QUE la Ville a procédé à une demande de prix sur invitation à deux (2)
entreprises spécialisées dans les analyses de l'eau et que la firme EnvironneX a soumis
la meilleure offre de prix à 13 000\$ avant taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gilles Goyette, conseiller
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal octroie un contrat de gré à gré à la firme EnvironneX pour
réaliser l'analyse de l'eau du lac Éric au montant de 13 000\$ avant taxes;

QUE les coûts soient financés à même les surplus affectés de l'eau potable, volet
approvisionnement;

QUE le directeur général ou la trésorière soient autorisés à signer les documents
pertinents.

Adoptée à l'unanimité



Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Saint-Tite

PÉRIODE DE QUESTIONS

Début : 19h08

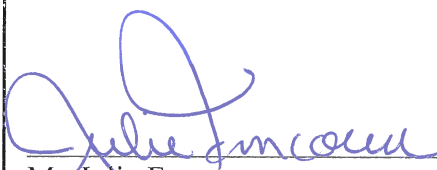
Fin : 20h14


2024-03-73

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme Josée Chouinard, conseillère
et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité


Me Julie Francoeur
Greffière


Annie Pronovost,
Mairesse